

30DC2025 – OBJET : ACQUISITION DE VÉHICULES D’OCCASION : LOT N° 3 CAMION BENNE MOINS DE 3T5 ET LOT N° 4 VÉHICULE UTILITAIRE TYPE LEGER

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22**,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu le besoin de compléter le parc automobile de la collectivité, lot n° 1 « Acquisition d'un véhicule citadin léger d'occasion », lot n° 2 « Acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon d'occasion », lot n° 3 « Acquisition d'un camion benne de moins de 3T5 d'occasion » et lot n° 4 « Acquisition d'un véhicule utilitaire de type léger d'occasion »,

Vu le dossier de consultation des entreprises composé d'un cahier des charges, d'un bordereau des prix pour le lot n° 1, lot n° 2, lot n° 3 et lot n° 4 et d'un acte d'engagement,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 septembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr> et sur le site internet de la ville <http://mairiedefumel.fr>,

Vu le registre des retraits du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr>,

Vu le registre de dépôts des offres généré par la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr>,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la commune de Fumel se réserve le droit de ne donner suite qu'au lot n° 3 « Acquisition d'un camion benne de moins de 3T5 d'occasion » et au lot n° 4 « Acquisition d'un véhicule utilitaire de type léger d'occasion »,

Vu les lettres en date du 28 novembre 2025 adressées aux candidats non retenus :

- SAS MARCARD 47 thomas.rossetta@peugeotmacard47.fr
- SAS SEGARP contact@segarp-utilitaires.fr

DÉCIDE

Article 1

De conclure un marché à procédure adaptée passé en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique **pour l'acquisition de véhicules d'occasion avec le garage suivant :**

Lots/Titulaires	Montants
Lot n° 3 « Acquisition d'un camion benne de moins de 3T5 d'occasion » SAS SEGARP 105 avenue François Mitterrand 47200 MARMANDE contact@segarp-utilitaires.fr	32 073,76 € TTC
Lot n° 4 « Acquisition d'un véhicule utilitaire de type léger d'occasion » SAS SEGARP 105 avenue François Mitterrand 47200 MARMANDE contact@segarp-utilitaires.fr	12 978,76 € TTC
Montant total	45 052,52 € TTC

Article 2

De préciser que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 21828 programme 552 du budget de la commune et que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état de livraison des véhicules.

Article 3

De dire que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel, le 15 décembre 2025

Signé : Jean-Pierre MOULY
 Adjoint au Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Télétransmission le 15 décembre 2025
 Publication le 15 décembre 2025